

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 10 (1922)

Heft: 135

Artikel: En attendant l'assurance-vieillesse et invalidité... : (résultats de deux enquêtes à Genève) : [1ère partie]

Autor: E.Gd.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-257342>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE

Mouvement Féministe

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 5.—
ÉTRANGER... . 6.50
Le Numéro.... . 0.25

RÉDACTION et ADMINISTRATION

Mlle Emilie GOURD, Pregny (Genève)
Compte de chèques I. 943

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ANNONCES

12 lignes, 21 insert
La case, Fr. 45.— 30.—
2 cases, . 80.— 160.—
La case 1 insertion: 6 Fr.

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le second semestre de l'année en cours.

SOMMAIRE : En route pour les 1732 abonnés! — Le Droit au travail : Rév. Dr. Anna SHAW. — En attendant l'assurance-vieillesse et invalidité... : E. GD. — Contre la famine. — De ci, de là... — Les infirmières visiteuses (suite): May COMBE. — En réponse... — Association suisse pour le suffrage féminin. En feuilleton: Variété. « Au temps de nos aïeules »... : E. GAUTIER. — Notre bibliothèque, livres d'éducation: *Le développement de l'enfant de 2 à 7 ans*; *Tagore éducateur*.

A NOS ABONNÉS. — Les remboursements du montant de l'abonnement pour 1922 viennent d'être mis à la poste, et nous prions tous ceux qui n'ont pas encore réglé cette petite somme de leur réserver bon accueil, facilitant ainsi considérablement la tâche, si ardue à ce moment de l'année, de notre Administration. Prière instante de payer **maintenant** le remboursement présenté plutôt que de nous faire un envoi par compte de chèques, qui, excellent à tout autre moment, complique nos comptes et occasionne à notre journal des frais inutiles une fois les remboursements mis à la poste.

Nous prions par la même occasion nos abonnés de l'étranger de bien vouloir nous adresser le montant de leur abonnement par **mandat international** pendant le mois de février, la différence des changes rendant actuellement trop compliqué l'envoi de remboursements hors de Suisse.

En route pour les 1732 abonnés !

Une route où l'on ne chemine pas d'une allure aussi allègre que le mois dernier ! Nous enregistrons pourtant cette quinzaine

20 abonnés nouveaux

mais aussi

6 refus de renouvellement d'abonnement

d'où la réduction de notre avance à

14 abonnés nouveaux

Et les 1732 sont bien loin encore !

Toutefois notre situation est plus encourageante certes que l'an dernier ! Grâce à tous ceux qui se sont mis à la brèche, à tous ceux qui font un effort pour nous rester fidèles, à tous ceux qui nous adressent de coquets suppléments d'abonnements, dépassant parfois même les 6 fr. 50 de notre prix de revient, grâce à des dons divers — notre caisse ne présentera pas cette année le même lamentable aspect que l'an dernier, lorsque tout notre effort d'augmentation d'abonnés jusqu'en juillet avait dû se borner à boucher les vides produits par des refus d'abonnements ! C'est donc avec un nouveau courage que nous demandons que l'on veuille bien continuer cet effort, en remerciant chaudement tous nos amis de leur appui infatigable.

Le "MOUVEMENT FÉMINISTE"

Le droit au travail

(Lecture recommandée par le *Mouvement Féministe* à tous les partisans de la loi bâloise du 12 janvier 1922, imposant le célibat aux maîtresses d'école.)

... Le temps est venu où l'homme n'a plus le droit, ni le devoir de décider à lui seul des conditions du travail féminin.

Lorsque le champ du travail dans le monde entier est ouvert aux travailleurs du monde entier, nous avons le droit de réclamer que l'on nous éprouve uniquement sur notre capacité à être utiles, et sur notre travail. Si nous devons échouer, nous échouons, mais que cela ne soit pas alors par l'ordre de l'homme ni par celui d'un groupement quelconque.

Et c'est pourquoi je proclame que le temps est venu maintenant où nous, les femmes, avons le droit de demander que nous soyons libres de travailler là où notre travail est nécessaire, que nous soyons libres de servir notre prochain là où notre capacité de servir est prouvée. Car aucun être humain n'a le droit de décider quel travail un autre être humain peut accomplir jusqu'à ce que celui-ci ait eu l'occasion d'en faire lui-même l'épreuve. Et il en est exactement de même pour les femmes.

Dr. Anna Shaw

(Fragment d'un rapport présenté en 1919 au Conseil national américain du travail pendant la guerre.)

En attendant l'assurance-vieillesse et invalidité...

(Résultats de deux enquêtes à Genève.)

On en parle depuis bien longtemps de l'institution de cette assurance, que, périodiquement, aux heures de crise, nos autorités font miroiter aux yeux de ceux que guettent le souci de la vieillesse et l'angoisse du jour où l'on ne pourra plus travailler. Et périodiquement aussi, financiers et hommes politiques viennent, chiffres en main, démontrer, en jonglant avec les millions, combien telle loi coûterait cher à la nation et comment assurer à chaque travailleur une vieillesse sans privation, comporte de difficultés pour notre démocratie...

... Quelle est actuellement la situation de quelques-unes de celles auxquelles profiterait essentiellement l'assurance-vieillesse et invalidité ? Nous avons sous les yeux, pour répondre à cette question, deux enquêtes menées en 1920 et 1921 par l'Union



F 11121

des Femmes de Genève, et qui éclairent d'une lumière navrante la fin de vie de tant de travailleuses. Aussi, avons-nous pensé en publiant ces réponses et, bien qu'elles ne concernent qu'une seule de nos villes suisses, qu'elles pourraient cependant, à titre indicatif, fournir une base nécessaire à des réflexions et à des comparaisons.

La première de ces enquêtes avait uniquement pour but d'établir l'utilité d'une assurance-vieillesse. Elle a porté sur 60 cas de femmes seules, célibataires ou veuves, âgées de 55 à 75 ans. Sur ce total, 51 travaillent pour vivre; mais que l'on ne croie pas pour cela que les 9 autres personnes enquêtées vivent confortablement de leurs rentes! Trop âgées, ou infirmes, ou malades, elles sont tombées à la charge de l'assistance publique. Et celles qui travaillent encore ne peuvent fournir un labeur bien rémunérateur; les unes tricotent des bas ou des lavettes, celle-ci allume des feux, celle-là fait des ménages. D'ailleurs, sur ces 51 femmes enquêtées de la sorte, il en est 33 à qui le produit de leur travail ne suffit absolument pas pour vivre, et 18 auxquelles il suffit tout juste « à condition de se priver... avec bien des restrictions... avec l'aide de quelques aumônes... au détriment de leur santé... » disent les réponses aux questionnaires.

De quoi donc vivent-elles, celles pour qui ces maigres gains ne peuvent être plus qu'un salaire d'appoint? La majorité est sinon complètement, du moins partiellement, aidée par les organisations de bienfaisance: assistance publique ou privée, œuvres de paroisses, etc. Un chiffre important recourt à l'aide de membres — dirons-nous plus fortunés? — de leur famille: et ici les réponses que nous avons sous les yeux dévoilent avec une candeur, mais aussi avec un réalisme que ne soupçonnent pas leurs auteurs, l'amertume et les humiliations de pareilles situations! « Elles vivent chez leurs enfants quand ceux-ci les veulent » dit-on. Ou bien: « Elles sont à la charge de leurs enfants, qui ont déjà juste assez pour eux... » « Quand ils sont reconnaissants et quand ils en ont les moyens... » ajoute-t-on encore... Quelles tragédies intimes, que de vieux cœurs ulcérés, que de fiertés légitimes froissées évoquent ces simples termes! et cette souffrance morale ne doit-elle pas entrer en ligne de compte autant, et même plus que la souffrance physique de la faim, du froid, de la maladie?

Quelques-unes — le plus petit nombre — ont réussi toutefois à faire de petites économies. Ce sont pour la plupart d'anciennes domestiques « les ouvrières d'atelier ne pouvant arriver à mettre quoi que ce soit de côté » nous affirme une des signataires de réponses. D'ailleurs, la même enquête précise plus loin ce que sont ces économies: la majorité n'a donc pas pu en faire, et les « rien » se succèdent avec une inquiétante monotonie tout au long des questionnaires, parfois éclairés d'une explication navrante: « Elle a tout dépensé pour élever sa famille... elle n'a jamais rien pu économiser, ce qu'elle gagne suffit tout juste à payer son entretien... elle a employé toutes ses économies à monter le ménage de sa fille décédée... il est bien difficile d'économiser suivant les charges de famille que l'on supporte... il est souvent impossible d'économiser, quoi que ce soit avant 40 ans... ayant élevé ses petits-enfants... ayant élevé une nièce... une nombreuse famille, elle n'a rien pu mettre de côté... ». « Si on pouvait économiser, déclare carrément une autre, l'assurance-vieillesse ne serait pas nécessaire. » Plusieurs de ces réponses constatent, il est vrai, que la question des économies est connexe avec celle du caractère de la travailléuse, et dépend en une certaine

proportion de son goût d'ordre, de son souci de l'avenir, de la simplicité de ses besoins, mais, écrit-on encore: « dans les conditions d'existence d'après-guerre, une personne seule gagnant cent francs par mois ne peut plus faire d'économies à moins d'avoir faim et de loger dans un taudis. » Nous le croyons sans peine!

Cette minorité qui a pu mettre un peu d'argent de côté représente donc une élite heureuse. Jusqu'à quel point? Sur 60 réponses, 6 seulement articulent quelques chiffres. L'une — une seule — parle de 8.000 fr. amassés à l'âge de 60 ans. Une autre de 6.000 fr. au même âge. Au taux actuel de la vie, et quoiqu'il puisse paraître, ce n'est certes point le Pactole, car quelle rente annuelle cela représente-t-il d'une part? et d'autre part si, au lieu de placer ce petit capital, on vit dessus dès l'âge de 60 ans, ce n'est pas s'assurer pour de bien longues années une vieillesse exempte de soucis matériels. Et les autres réponses n'évaluent pas au delà de 4.500 fr. au maximum la somme amassée sur laquelle on pourra compter à l'âge de 60 ans, plusieurs même la faisant descendre à 3.000, 2.000 et 1.500 fr.

C'est donc une impression de profonde tristesse qui se dégage de la lecture de cette enquête. Misère matérielle, misère morale. Peiner toute une vie durant, s'user avant l'âge¹ se priver constamment, ne pas manger à sa faim souvent, et pour arriver à quoi? A la solitude, à la maladie, aux infirmités, à perdre son indépendance, à être à la charge de son prochain, soit qu'il s'appelle une famille qui accorde son concours à contre-cœur et qui le fait alors aigrement sentir, soit qu'il s'appelle collectivité qui dispense une aumône si humiliante à recevoir... Faut-il s'étonner si, devant cette perspective, un plus grand nombre de femmes qu'on ne le croit — et ceci paraît ressortir de la même enquête de l'Union des Femmes — se marient par nécessité économique, par lassitude de lutter seules, sans se soucier de ce qui les attend dans ces conditions de vie-là, et se préparant de la sorte d'amers déboires?...

* * *

Nous venons de constater: nombre de femmes seules, âgées, devenues infirmes, doivent recourir pour les dernières années de leur vie à l'assistance. Comment est-elle organisée?

Ici intervient la seconde des enquêtes de l'Union des Femmes de Genève. Et sa mise en œuvre nécessite quelques mots d'explication.

(A suivre)

E. Gd.

CONTRE LA FAMINE

Genève tout entière s'est écrasée trois soirs durant, comme vont s'écraser Lausanne, Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Le Locle, dans la vaste salle de la Réformation pour entendre le Dr Nansen décrire les horreurs de la famine telle qu'il l'a constatée en Russie, et voir les films impressionnants et les clichés que l'ancien explorateur norvégien a rapportés de sa mission.

La même enquête toujours contient des réponses suggestives quant à l'âge auquel une assurance-vieillesse devrait produire ses effets. Si la grande majorité la demande à 60 ans, ou même à 55, et encore à 50, quelques-unes la réclament déjà à 45 ans, car, disent-elles avec une navrante unanimité, « une femme qui a travaillé depuis sa sortie de l'école (14 à 15 ans), qui a été surmenée, qui a connu des épreuves, est usée à cet âge et souvent déjà atteinte d'infirmités. » Qu'en pensent tant de belles oisives, de celles qu'Olive Schreiner qualifiait sévèrement de « parasites »?